

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE



COMMUNE D'ANZELING



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE BOULAY - CANTON DE BOUZONVILLE



Séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2021.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ANZELING légalement convoqué le 07 janvier 2021 s'est rassemblé, sous la présidence de Monsieur PIERROT Alain, Maire,

Présents : DI MURO Anthony, FRIEZ Bernadette, KEMMEL Paul, KLEIN Lucie, HOVASSE Alain, LEONARD Brigitte, MULLER Benoit, PIERROT Alain, SCHNEIDER Justin, SCHWOOB Laetitia, STEGRE Delphine, STRAUB Philippe, TAVANI Arnaud, USAI Antonio, ZANGROSSI Irène

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance : LEONARD Brigitte

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 septembre 2020.
2. Adhésion de la commune au groupement de commandes à objets multiples de la CCB3F
3. Rythmes scolaires et horaires pour la rentrée 2021
4. Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE)
5. Présentation du rapport annuel du service eau potable 2019

1. Approbation du compte rendu de la séance du 04 décembre 2020.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 04 décembre 2020.



2. Adhésion de la commune au groupement de commandes à objets multiples de la CCB3F

M. le Maire donne lecture du projet de convention constitutive d'un groupement de commandes permanent, proposé par la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F). Cette convention a pour objet de regrouper certaines prestations afin de pouvoir proposer des tarifs compétitifs pour des tâches d'entretien obligatoires qui incombent aux communes. Cette démarche est coordonnée par la CCB3F qui se chargera de définir les besoins des collectivités et les entreprises retenues.

Le groupement de commandes ne constitue pas une obligation d'adhérer à chaque point proposé. En fonction de ses besoins et des contrats déjà mis en place individuellement, chaque commune pourra choisir ou non d'adhérer au marché proposé par la CCB3F.

Suite à l'adoption de la convention type par le conseil communautaire, en date du 04 novembre 2020, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commandes.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention, jointe en annexe.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE M. le Maire à signer la convention, jointe en annexe.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents



3. Rythmes scolaires et horaires pour la rentrée 2021

VU le décret N°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

VU l'avis des représentants des municipalités d'Ebersviller, Hestroff et Anzeling et du corps enseignant émis lors de la réunion du 10 décembre 2021

Le Maire propose le maintien de la semaine scolaire à quatre jours aux horaires suivants :

Matin : 8h30 à 12h

Après-midi : 13h30 à 16h00

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE de retenir pour la rentrée scolaire 2021-2022 l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours d'enseignement

FIXE les horaires des écoles comme suit :

Matin : 8h30 à 12h

Après-midi : 13h30 à 16h00

MANDATE M. le Maire pour transmettre à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, la demande de dérogation en résultant

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents



4. Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE)

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle est un organisme départemental au service des mosellans et de leurs territoires.

Adhérer au CAUE permet à la collectivité :

- De bénéficier de conseils simples, gratuits sur des projets concernant le patrimoine bâti, les espaces publics et paysagers.
- D'être invités aux formations du CAUE
- De bénéficier d'interventions gratuites dans les écoles
- D'avoir accès à la base de données documentaires du CAUE
- De recevoir des publications CAUE

Le Maire précise que la municipalité est déjà adhérente à la MATEC et que par conséquent l'adhésion au CAUE est totalement gratuite.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE d'adhérer au CAUE de la Moselle

MANDATE le Maire pour représenter la commune d'Anzeling, avec voix délibérative, aux assemblées générales du CAUE de la Moselle

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents



5. Présentation du rapport annuel du service eau potable 2019

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel du service eau potable 2019

